



DÉCLARATION LIMINAIRE - CDAS DU 25/11/2024

Monsieur le Président,

La crise budgétaire, conséquence des politiques Macron, faite de cadeaux fiscaux accordés au capital et aux plus fortunés doit être payée ! L'annonce du budget d'austérité prévu par le gouvernement Barnier début octobre prévoit 40 milliards d'économies et 20 milliards de hausses d'impôts.

S'agissant des hausses d'impôts, nous aurions pu nous attendre à une mise à contribution de ceux qui ont largement profité de l'argent public, sans contreparties ; au rétablissement de l'ISF, etc... Au contraire, les mesures annoncées continuent de les épargner.

20 milliards de ces économies seront pris sur le budget de l'État, ce qui se traduira par des milliers de suppressions d'emplois ; la réduction de moyens du Service Public et l'appauvrissement des classes populaires.

Alors que l'Assemblée nationale n'a pas achevé l'examen en première lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 dans le délai de vingt jours fixé par la Constitution, de nouvelles attaques contre les fonctionnaires ont été annoncées. Laurent Saint-Martin, Ministre du budget et des comptes publics a dévoilé de nouvelles mesures qui visent à économiser 5 milliards d'euros supplémentaires et ajoutent 1 000 suppressions de postes de fonctionnaires.

L'intersyndicale Finances 76 dénonce également les propos de Guillaume Kasbarian, Ministre de la Fonction publique qui depuis sa nomination critique les agents publics, les qualifiant de privilégiés et de fainéants et s'oppose aux mesures annoncées qui confirme le plan d'attaque généralisé du gouvernement contre les fonctionnaires avec :

- la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, alors que la rémunération début de carrière est inférieure au SMIC,
- la suppression de la Gipa,
- les attaques contre le Statut général des fonctionnaires,
- un passage d'un à trois jours de carence et la réduction de 100 % à 90 % du maintien de la rémunération durant les trois premiers mois du congé maladie.

Sur ce dernier point, Guillaume Kasbarian tente de faire croire que les fonctionnaires sont en moyenne davantage en arrêt maladie que les travailleurs du privé. Il laisse ainsi sous entendre que les fonctionnaires malades seraient des fraudeurs. Or, le rapport de l'IGAS de juillet 2024 montre que les agents du secteur public sont en moyenne plus âgés, plus souvent atteints d'une maladie chronique et plus souvent des femmes que dans le privé, ce qui explique cet écart. Par ailleurs, les études sur les absences dans la Fonction publique ne prennent pas en compte l'exposition aux risques professionnels et la pénibilité du travail, causes d'arrêts maladies.

Ainsi, la hausse du délai de carence affecterait fortement les femmes, les malades chroniques et les travailleurs qui subissent des mauvaises conditions de travail.

En outre, le ministre déclare vouloir aligner le nombre de jours de carence du public sur celui du privé, oubliant que 70 % des travailleurs du privé bénéficient d'un maintien de leurs salaires par leur employeur durant ce délai de carence.

L'intersyndicale Finances 76 revendique la fin du délai de carence pour tous les travailleurs et réclame une vraie politique de prise en compte de la pénibilité au travail.

C'est donc dans ce contexte de « fonctionnaire bashing » que se tient aujourd'hui le CDAS. avec entre autre le compte-rendu annuel de l'action sociale et du service social pour l'année 2023.

Or l'Action Sociale régresse:

- suppressions d'emplois dans les délégations
- coupes budgétaires
- diminution des moyens humains
- réformes de toutes natures mettant en danger la structuration de l'Action Sociale et les prestations apportées.

L'intersyndicale Finances 76 réaffirme sa grande inquiétude sur la quantité de travail supportée par le service de l'action sociale, par le manque de moyens humains et par une dégradation des conditions de travail.

Avec la transformation des délégués départementaux en délégués de «proximité», doit-on craindre la fin prochaine des services départementaux de l'action sociale ?

Rien de plus facile aujourd'hui pour le Secrétariat Général que de demander à un délégué de proximité de prendre en charge l'action sociale de plusieurs départements de façon provisoire et si cela fonctionne (ce qui fonctionnera comme toujours dans les réformes de notre ministère) l'organisation sera pérennisée. Et que se passera-t-il quand les délégués de proximité en charge de plusieurs départements ne pourront plus supporter la charge de travail, ne pourront plus assurer la mise en place des sorties, des actions, des arbres de Noël ?

L'action sociale serait réduite à des chèques cadeaux, des réductions sur des prix d'entrée de parcs, de châteaux, de cinémas et exit le lien humain et la sacro-sainte « proximité ».

Doit-on voir les organisations syndicales comme trop pessimistes ou plutôt d'un réalisme glaçant ?

*** Pour 2024, l'Action sociale ministérielle voit son budget maintenu. Mais on ne tient pas compte de l'inflation. Est-ce réellement un maintien, ou plus certainement une baisse au final ?

S'agissant du compte rendu d'activité du service social 2023 en Seine-Maritime, et plus précisément sur l'accompagnement des agents en longue maladie, vous indiquez qu'une attention toute particulière a été portée sur les agents qui connaissent des absences prolongées dues à des problèmes de santé.

A l'époque du tout numérique où il faut toujours faire plus, plus vite et compte tenu des échos plus que favorables en retour de nos collègues, nous tenions à remercier les assistantes sociales pour leur écoute, leur disponibilité, leur accompagnement, leurs conseils avisés et le suivi de nos collègues en difficulté.

Sur les résultats indiqués dans ce compte rendu d'activité, l'accompagnement des agents actifs progresse en 2023, les deux assistantes de service social ont ainsi accompagné plus de 200 agents actifs, soit près d'un agent actif sur 10 auprès desquels elles peuvent intervenir (DGFIP, DGDDI, INSEE, CRC).

Il s'agit de noter la répartition des bénéficiaires par tranche d'âge qui touche principalement les agents de 55 à 64 ans (1/3 des accompagnements). En considérant que la santé est le premier des motifs de demande d'accompagnement, on peut en effet s'inquiéter des effets des différentes réformes des retraites successives qui n'ont cessé de faire reculer l'âge moyen de départ en retraite alors que l'espérance de vie en bonne santé recule en France.

Les dernières données de la DREES sur l'année 2022 montrent un recul de l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans, retombée à son niveau de 2020 pour les hommes comme pour les femmes. En 2022, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes, soit 0,8 année de moins que l'année précédente. Pour les hommes, elle est de 10,2 ans, soit 1,1 année de moins qu'en 2021. Un retour aux niveaux de 2020 !

Pour en revenir aux différents constats détaillés dans le rapport d'activité du service social, on doit souligner que l'accompagnement des agents de catégorie A a plus que doublé entre 2022 et 2023.

Preuve de la paupérisation des agents, notamment des agents B et C en raison du tassement des grilles indiciaires, on doit noter également l'augmentation du nombre des aides financières et surtout du nombre de secours alimentaires (6 en 2022 et 12 en 2023).

Compte tenu du constat effectué dans le compte rendu annuel d'activité du service social, on ne peut s'empêcher en ce qui concerne la DGFIP de faire un parallèle avec les résultats de l'observatoire interne.

S'agissant de cet observatoire, la seule satisfaction est le nombre d'agents ayant participé et répondu à cet observatoire (+ 9 points / 47 % des effectifs). On peut le comprendre compte tenu du véritable harcèlement de mails demandant à chaque agent d'y répondre.

En fait, les personnels sont lassés par cette enquête qui n'aboutit à aucune amélioration de leurs conditions de travail ni à une véritable analyse de la situation.

Pour la première fois, les résultats présentés ne font pas la distinction entre les catégories C, B et A, et c'est une piètre nouveauté. De plus, en 2023, l'observatoire présentait des éléments en fonction de la structure d'affectation, cette année aucun distinguo, nous avons des chiffres pour la DGFIP tout entière !

Certains résultats de l'observatoire sont toutefois à souligner et permettent de comprendre encore un peu mieux les observations des assistantes sociales :

- 30 % des personnels de la DGFIP se déclarent optimistes sur leur avenir au sein de leur Direction ;
- 5 % seulement des agents estiment que leur motivation dans leur travail augmente. Pour un agent sur deux (52 %), leur motivation diminue ;
- 23 % des agents estiment que leur direction évolue dans le bon sens pendant que 49 % trouvent les changements trop rapides ;
- 59 % ne sont pas optimistes sur leur avenir au sein de la DGFIP alors même qu'au niveau ministériel 32 % sont optimistes et 66 % au niveau de la Fonction publique d'État ;
- 66 % des agents restent satisfaits des possibilités de formation, mais 53 % ne se sentent pas accompagnés dans leur parcours professionnel ;
- 32 % des agents estiment très importante la quantité de stress liée au travail.

Quant aux questions concernant les conditions de travail, la charge de travail reste trop conséquente pour 51 % des personnels et la quantité de stress sur une échelle de 1 à 10 est évaluée à 6,3 et pour les personnels qui évaluent leur stress au-delà de 8, ils représentent 32 % des répondants.

Ces derniers constats sont à rapprocher du graphique présenté dans le rapport annuel du service social qui indique que pour les agents de catégorie A, le premier domaine d'intervention n'est pas la santé mais la vie professionnelle.

Le constat est alarmant et tous ces chiffres viennent confirmer une dégradation des conditions de travail, des évolutions à marche forcée. Les réformes incessantes, les nombreuses atteintes à nos missions, à nos structures affectent les agents et les agentes dans leur quotidien de travail. Ce sont des signaux forts que l'administration doit prendre en considération.

Par ailleurs, début novembre, certains collègues nous ont informé qu'ils peinaient à dépasser les 16 degrés dans leur bureau.

Sous prétexte de faire des économies, les agents doivent-ils accepter de travailler dans de telles conditions ? La fourniture de plaids s'avère dérisoire. Chaque agent a besoin de se sentir respecté et cela passe par le besoin de travailler dans un bureau chauffé à minima à 19 degrés.

En matière de restauration, L'intersyndicale Finances 76 rappelle une fois de plus la priorité qui doit être donnée à des solutions de restauration collective de proximité, de qualité et à tarif social.

Le titre-restaurant avec une valeur faciale de 6 euros ne peut permettre à un agent de déjeuner dignement. Il ne doit être proposé qu'en dernier ressort quand aucune solution de restauration collective ne peut être trouvée.

Non seulement les agents doivent faire face au gel du point d'indice mais également au gel de la valeur faciale du titre-restaurant qui est resté bloqué à 6 euros depuis de trop nombreuses années.

Dans les entreprises privées, l'augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant est utilisée par certains employeurs pour attirer et retenir les talents en montrant que l'entreprise se soucie du bien être de ses salariés. Dans bon nombre d'entreprises, la valeur faciale du titre-restaurant a été portée au nouveau plafond autorisé en 2023 qui est de 13 €.

A la DGFIP notamment, avec 6 €, on en est loin, très loin.

N.B : Pour mémoire, la valeur faciale moyenne du titre-restaurant en France en 2022 était de 8,25 €. Sans commentaire !

L'intersyndicale Finances 76 revendique une action sociale de proximité, à l'écoute des besoins des agents, une action sociale réelle et non dématérialisée, surtout pour les retraités. Nous réaffirmons notre attachement à un réseau de proximité qui a fait ses preuves.

Dans ce contexte toujours inflationniste, l'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actifs ou retraités.

L'action sociale est plus que jamais au cœur des préoccupations pour maintenir une cohésion et une solidarité entre toutes et tous.

L'Action Sociale est un bien collectif ! Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisir et apporter une solution aux difficultés liées aux accidents de la vie.

L'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort, c'est une absolue nécessité !